

D280426-10

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 28 avril 2026

Sur convocation en date du 22 avril 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 avril 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

MORAND Alexis

BRUNET Myriam

BLANC Jean Luc

THERMET Laure

JANODY Patrice

BAUDIER Anne-Cécile

VEUILLET Philippe

CHATARD Kévin

TAPONARD Emmanuel

MERLE Sandra

LAUPRETRE Patrick

CONVERT Léonor

PANIS Jean-Luc

BERRODIER Marie-Françoise

JACQUEMET Rodolphe

MARION Isabelle

PERDRIX Catherine Alexia

COULEARD Denys

SCHUBERT Anja

BURLA NORIS Elina

EUGENE René Yann

BERGER Florence

MICHON Philippe

ZOUBIR Stéphanie

Etaient excusés :

Michel VINIERE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET

Magalie DAVID a donné pouvoir à Kévin CHATARD

Benjamin PONCETY a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PRIVES POUR L'ANNEE 2026

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué à l'administration générale et aux finances, M. Alexis MORAND, Adjoint au Maire délégué à la Petite enfance -Sports et Nature, Anne-Cécile BAUDIER, Adjointe au Maire déléguée à la Culture-Jeunesse-Jumelage

Vu la tenue de la commission mixte : finances – sports – culture, le 14 avril 2026 pour l'étude des demandes de subventions

Il est rappelé, s'agissant des associations sportives, que le montant des subventions annuelles attribuées a pour objet de soutenir les structures qui s'inscrivent dans une dynamique de rencontres sportives en particulier auprès de la jeunesse. Les subventions attribuées tiennent compte de plusieurs critères :

- le nombre de licenciés quel que soit leur lieu de résidence (viriat ou non)
- le niveau de l'encadrement (niveau de diplôme des éducateurs)
- le niveau de jeux (rencontres et compétitions sportives)

Enfin le montant de la subvention calculée selon les critères énumérés ci-dessus est complété par une somme forfaitaire. Celle-ci correspond au fait que le club concerné dispose d'une ou plusieurs équipes jouant soit au niveau régional (2 000 €), soit au niveau national (7 500 €). Ces deux montants ne se cumulent pas. Par ailleurs, il est précisé que l'année qui suit une rétrogradation du Club depuis le niveau national une somme forfaitaire de 750 € lui est attribuée. Un versement complémentaire a également été accordé à hauteur de 900 € au titre d'une aide au financement d'une protection des terrains dans le cadre d'une manifestation.

Par ailleurs, il est rappelé que la Commune assure pour les clubs sportifs et les autres associations le nettoyage, l'entretien (tontes, traçage), les travaux de maintenance ainsi que la prise en charge des consommations de fluide (eau, électricité, gaz) des locaux et terrains mis à leur disposition.

Depuis 2018, une comptabilité analytique a été mise en place. Elle a permis de déterminer le coût des dépenses affectées à chacun des bâtiments sportifs et de loisirs mis à disposition des clubs et des associations. Présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2026, le coût de ces dépenses s'élève à 199 765,24 € dont 56 576,73 € de masse salariale dédiée à l'entretien des équipements (pour rappel : 194 060,40 € en 2024 ; 166 017,77 € en 2023, contre 161 163,53 € en 2022).

Comme chaque année, il a été tenu compte d'une revalorisation des forfaits financiers appliqués aux associations sportives pour déterminer le montant de la participation financière de la Commune. De la même manière, en fonction de leur objet, une revalorisation est également prévue pour les associations à vocation culturelle et de loisirs.

Il est prévu de maintenir une participation financière de 40 000 € pour le CCAS, les grilles d'intervention en faveur de l'aide aux séjours sont analysées chaque année et réévaluées, si besoin, et un suivi rigoureux de l'aide au bus est en place.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- attribuer les participations financières communales 2026 aux organismes et associations comme indiquées dans le tableau récapitulatif joint à la présente délibération
- noter que le montant total de la participation financière de ces subventions s'élève pour 2026 à 154 156 € étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits dans le budget primitif (notamment articles 65748, 657363)

Le Maire,
Bernard PERRET



A blue circular official stamp of the Mayor of Vival, AIN, is partially obscured by a large, stylized black ink signature.

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE



A blue circular official stamp of the Secretary of the Meeting, Vival, AIN, is partially obscured by a large, stylized black ink signature.

Observations

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026
Affichage : 05/05/2026

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

2026

VIRIAT PATRIMOINE	1 016	
Amis de l'Orgue	991	
Chorale de Viriat "l'Adolie"	991	
O TAC Club des Jeunes	991	
Petits Potins	1 873	
Petits Potins Ecole de Théâtre	1 000	100 euros par élève soit 1000 euros
Sté Musicale l'Espérance : Ecole de musique Convention (pour mémo)	16 648	Masse salariale de 2025-2026 : 46 245 euros *0,4 * 0,9 = 16 648 euros - plafonné à 17 523 € pour 2025-2026
Sté Musicale l'Espérance : Ecole de musique convention solde année précédente (pour mémo)	542	Solde de la convention 2024-2025 = 40 802*0,4 = 16 321 euros - 15 779 euros soit 542 euros - plafonnement à 17 013 euros
Sté musicale l'Espérance	5 308	
TOTAL CULTURE	29 360	
Amicale des boules	1 044	
BCV	12 568	
CSV (foot)	11 317	
Gymnastique Club VIRIAT	10 702	
Darts Team Viriat	402	
Entente Haltérophilie	1 090	
En mouvement	402	
Gym Volontaire	402	
Arts Martiaux VIRIAT	4 032	
RCV	14 664	
Line Dancer Viriat's	402	
Viriat Marathon	1 858	
Viriat Team	402	
Viriat Tennis	4 067	
Retraite sportive de VIRIAT	402	
Viriat Volley	1 502	
TOTAL SPORT	65 256	
AEEC Agents titulaires et assistantes maternelles municipales	1 400	
Le Sésame	150	
Association paroissiale l'Avenir	314	
Club des retraités	1 687	
Comité de Fleurissement	3 283	
Courlis Cendré	216	
Donneurs de sang	323	
Sou des Ecoles	2 513	123+274 élèves *6,33
VIRIAT SORBOLO - MEZZANI - échange jeunes	299	solde 2025
VIRIAT SORBOLO - MEZZANI - échange familles	0	Régul 2025
VIRIAT SORBOLO - MEZZANI - échange familles	1 000	Subvention 2026
Participation aux échanges associatifs avec Sorbolo	3 000	
TOTAL DIVERS	14 185	
TOTAL ASSOCIATIONS VIRIAT	108 801	
CCAS	40 000	
BTP CFA Ain	720	8 élèves x 90
MFR PONT DE VEYLE	180	2 élèves x 90
M.F.R La Vernée	630	7 élèves x 90
M.F.R CORMARANCHE	90	1 élève x 90
MFR BAGE	180	2 élèves x 90
Cadets de la Gendarmerie	180	2 élèves x 90
CFA du Roannais	90	1 élève x 90
MFR BALAN	810	10 élèves - plafond 810 euros
Prévention routière	100	
TOTAL SCOLAIRE	2 980	
France Adot 01	150	
Remboursement assurances individuelles Pompiers	1 400	Montant maximum. Sera versé suivant le justificatif
Docteur Clown	150	
Opération Brioche ADAPEI	525	
La Maison du petit Monde (HFME)	150	
TOTAL SOCIAL et MEDICAL	2 375	

TOTAL DES SUBVENTIONS

154 156